



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL, directrice générale de la susdite municipalité, que lors de la tenue de sa séance ordinaire du **NEUVIÈME** jour de **JANVIER 2017**;

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 586-2017

AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ANNUELLE AU MONTANT DE **100 976\$** POUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME POUR L'ANNÉE 2017

La rémunération annuelle du maire est fixée à **50 000\$**

Les conseillers recevront une rémunération de **8 125\$**

Le maire suppléant recevra une rémunération annuelle supplémentaire de **2 064\$**

Ce projet de règlement est adopté conformément à l'article 2 de la Loi sur le Traitement des Élus Municipaux.

Ce projet de règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, **il sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du conseil du 13 février 2017 et entrera en vigueur selon la Loi.**

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 16^{ème} jour de JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT

Signé

DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-CÔME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignée par le conseil, entre 13 h et 16 heures de l'après-midi le **SEIZIÈME** jour de JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **SEIZIÈME** jour de JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT.

Signé

DIRECTRICE GÉNÉRALE